

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

325, avenue Laurier Est

Investissements

Plus de 5 M\$

Calendrier

Du 14 septembre 2015 à la mi-octobre 2016

Horaire

Lundi au vendredi,
entre 7 h et 17 h
Travaux dans les logements
à partir de 8 h

Entrepreneur

Consortium M.R. Canada Ltée

Travaux majeurs de rénovation

Les travaux visent à remplacer les murs de briques, les linteaux (poutres qui supportent les murs) et l'isolation. Ils visent également à ajouter plusieurs ancrages aux murs de briques. L'enveloppe extérieure de votre immeuble sera ainsi plus solide et plus étanche. Son apparence sera également renouvelée.

Travaux touchant les logements :

- ▶ La porte d'entrée du logement, les portes-fenêtres et les fenêtres de tous les logements seront remplacées. Les nouvelles fenêtres auront une partie fixe d'environ 12 pouces de hauteur. De plus, afin de respecter les codes en vigueur, la partie des fenêtres qui ouvre se situera à plus de 36 pouces du plancher.
- ▶ Les hottes de cuisine et les ventilateurs de salle de bain seront remplacés.

Travaux touchant l'immeuble :

- ▶ Le garde-corps du balcon sera remplacé par un modèle avec des barreaux et des panneaux troués et galvanisés en acier; une structure en acier permettant de recevoir des pots de fleurs sera installée; les murs de briques seront démolis; le plancher sera réparé et les tapis de gazon seront enlevés; une membrane de protection et un nouveau luminaire seront installés; une prise de courant sera ajoutée.
- ▶ Les parements de brique et l'isolation des murs extérieurs seront remplacés.
- ▶ À l'entrée principale, une nouvelle marquise sera ajoutée; les portes, le plafond et les rampes d'accès seront remplacés.
- ▶ Les luminaires à l'extérieur, dans les corridors et dans la salle communautaire seront remplacés.
- ▶ La fenêtre des aires communes sera remplacée.
- ▶ Le fini du plancher et la peinture des murs des corridors et de la salle communautaire seront rafraîchis.
- ▶ Un local sera construit dans le garage pour accueillir la nouvelle génératrice.
- ▶ L'unité de ventilation des corridors sera remplacée.
- ▶ L'aménagement extérieur de la terrasse et du terrain sera refait : ajout de bancs, bac à jardinage, pergola sur la terrasse arrière et plantations de verdure.
- ▶ Une stèle sera ajoutée à la façade pour identifier l'immeuble.

Merci!

*Pour votre patience
et votre collaboration.*

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements :

- ▶ Lorsqu'il y aura des échafaudages, vous ne pourrez pas aller sur votre balcon ni sortir la tête des fenêtres, car des débris pourraient tomber.
- ▶ Pendant les travaux de remplacement de la brique et de l'isolant, les fenêtres des logements seront condamnées. La ventilation naturelle pourrait être limitée.
- ▶ Pendant le remplacement de la rampe d'accès, vous devrez utiliser une autre issue. Une rampe temporaire sera construite.
- ▶ Les activités dans la salle communautaire pourraient être perturbées.
- ▶ L'installation des nouveaux linteaux générera de légères vibrations et du bruit.
- ▶ L'accès au stationnement intérieur pourrait être limité : la descente de garage pourrait être occupée par de la machinerie.

À vous d'agir — Rôle du locataire

1. **Lorsque nous vous le demanderons**, vous devez :
 - ▶ Enlever votre antenne satellite. Dorénavant, vous ne pourrez plus en installer. Vous devrez vous brancher par câble, soit chez Vidéotron, soit chez Bell (FIBE uniquement).
 - ▶ Vider votre balcon et libérer vos fenêtres.
 - ▶ Entrer dans l'immeuble par une autre entrée que l'entrée principale.
2. **Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble** pour de l'information générale.
3. **Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera au moins 48 heures à l'avance. Les **rendez-vous** seront fixés **entre 8 h et 17 h**.
4. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé**. Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**.
5. Pour une **raison majeure** ou **imprévue**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer? **Informez-en les ouvriers** ou **votre agente de liaison**, le plus rapidement possible.



Des questions ou des préoccupations à propos du chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Caroline Stewart**, votre agente de liaison, en composant le **514 872-9235**.

Avec vous



C'est naturel

Trois rencontres de consultation ont eu lieu pour connaître vos préoccupations, vos suggestions et vos choix parmi les options qui vous ont été présentées.

Vous avez été nombreux à y assister : **23 participants, le 9 octobre 2012; 20 participants, le 5 juillet 2013 et 28 participants, le 25 avril 2013.**

Une **rencontre d'information** a eu lieu le **9 septembre dernier : 41 personnes étaient présentes.**

Tout au long du processus, vous avez apporté les points suivants, qui ont été ajoutés aux travaux :

- ▶ Un garde-corps assurant l'intimité sur les balcons personnels;
- ▶ L'ajout ou l'ajustement de l'éclairage : sur les balcons, la terrasse arrière, devant les portes des logements;
- ▶ L'ajustement de l'éclairage à l'arrière pour ne pas aveugler les locataires;
- ▶ L'ajout d'une pergola sur la terrasse arrière;
- ▶ Le remplacement des fenêtres;
- ▶ Le remplacement de la porte d'entrée;
- ▶ L'ajout d'une aire de repos extérieure avec des bancs;
- ▶ L'ajout d'un gradateur pour les lumières de la salle communautaire qui soit indépendant des ventilateurs;
- ▶ Le choix de couleurs pour le fini de planchers, les murs des corridors et les portes des logements;
- ▶ L'ajout de verdure : pot à fleurs sur les balcons.



Consultation 2013



Consultation 2015

Votre futur immeuble



L'équipe des travaux majeurs



L'agente de liaison :
Caroline Stewart



La directrice de projets :
Isabelle Breault



Le surveillant de chantier :
Martin Martel

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec



L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux



Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Vos portes

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer vos portes** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des portes
- ▶ Retirer les fils du téléphone ou du câble fixés autour ou sous la porte



Porte dégagée,
prête pour les travaux



Vos fenêtres

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer vos fenêtres** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des fenêtres
- ▶ Retirer les climatiseurs des fenêtres avant le début des travaux dans votre logement



Fenêtre dégagée,
prête pour les travaux



Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Vos fenêtres

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer vos fenêtres** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des fenêtres
- ▶ Retirer les climatiseurs des fenêtres avant le début des travaux dans votre logement



Fenêtre dégagée,
prête pour les travaux



Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

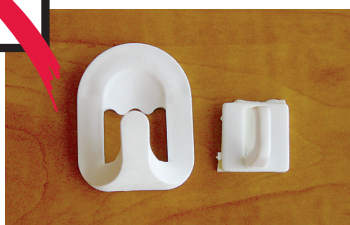
Les corridors

Au moment des travaux, vous devez :

- ▶ Retirer tout ce qui se trouve sur le plancher ou sur les murs des corridors



Corridor dégagé,
prêt pour les travaux



Les crochets de plastique autocollants et les crochets vissés doivent être enlevés.

Une fois la peinture des corridors terminée, il serait souhaitable de ne pas coller des crochets sur les murs ou au plafond. Ils endommagent la peinture. Les crochets vissés seront tolérés sur les murs.

